



Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 16-12-1996 et de la publication
le 13-12-1996



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 1996

DELIBERATION N° 96/11/112

OBJET : PROPRIETE CAILLEBOTTE :
Restauration du kiosque : Demande de subvention auprès de la
Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que par courrier du 22 octobre 1996, la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) a informé qu'une subvention d'un montant de 167.000 F a été retenue par la Conférence Administrative Régionale pour les travaux de restauration du kiosque de la propriété Caillebotte,

CONSIDERANT que ces travaux, non compris la restauration de la Glacière, ont été estimés à 616.640 F H.T.,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions Culture et Finances,

A la majorité des voix (1 contre : M. GAUTHIER) - ne participent pas au vote :
Mme QUAINQUARD, M. DESPREZ, Mme MERY, M. PICARD, M. BOURDIN,
Mme GREMILLON,

SOLLICITE auprès de la Direction Régionale de l'Environnement une subvention d'un montant de 167.000 F pour le financement des travaux de restauration du kiosque de la propriété Caillebotte.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif de la commune, exercice 1997.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,
Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

